La terminologie dans le contexte de l'aménagement linguistique de la République centrafricaine

L'accession à la souveraineté nationale et internationale de la République centrafricaine a été assortie d'un mouvement de revendication culturelle qui a abouti dès 1963 à la reconnaissance officielle du sängö et à son adoption comme langue nationale de la jeune république. Depuis lors, l'État et la société civile s'emploient sans relâche à la valorisation de cette langue qui a fini par être un instrument pour le développement économique et social.

Cette valorisation passe nécessairement par deux voies, dont la première consiste en l'aménagement du statut de la langue. Celle-ci s'est réalisée à pas lents, mesurés, voire prudents. La deuxième vise le corpus: élaboration des grammaires, aménagement terminologique, normalisation, implantation; autrement, toutes choses qui nécessitent des ressources humaines, un cadre de travail, une planification, un suivi, une évaluation.

Dans le cas centrafricain, il s'agit d'un changement linguistique naturel, mû par la volonté de la base dans un contexte où tout était à créer. Mais une volonté populaire tenace devait aider au développement d'une activité lexicographique et enfin terminologique, vers un changement linguistique dit planifié.

1 Les premiers jalons de l'aménagement linguistique

1.1 Les travaux de première génération.

La volonté de promouvoir et de valoriser le sängö a conduit les gouvernements centrafricains qui se sont succédé à adopter divers textes à caractère législatif et réglementaire. Le décret portant création d'une commission nationale pour l'étude du sängö, pris en 1965, fut un événement marquant. Cette commission avait eu pour mission de proposer une orthographe du sängö et d'élaborer un dictionnaire. Ainsi, l'État donnait officiellement le ton pour la recherche lexicographique. Quelques années plus tard, en 1974, un autre texte devait porter création de l'Institut pédagogique national, dont une des missions avait été de préparer l'introduction du sängö dans l'enseignement. Dès lors, furent engagés des travaux de recherche terminologique en vue de l'élaboration de lexiques sängö des diverses disciplines scolaires, ainsi que pour l'alphabétisation des adultes.

Un champ plus vaste de recherche terminologique fut ouvert en 1976 dans l'optique de l'enrichissement et la modernisation du stock lexical du sängö afin de le rendre apte à exprimer les réalités contemporaines. Suite à ces travaux,

Afrique

deux lexiques spécialisés avaient été publiés en 1983 et 1984. Il faut cependant reconnaître qu'il s'agissait là de traductions de termes à partir d'une liste d'items préétablie. L'objectif avait été d'attribuer à chaque item un équivalent dans la langue d'arrivée. Ces travaux dits de première génération avaient été réalisés par du personnel non qualifié, rapidement initié aux techniques et procédures de créations lexicales, travaillant essentiellement sur des fiches terminologiques simplifiées, limitées à l'entrée, l'équivalent et la catégorie grammaticale.

L'apport du secteur privé et particulièrement des Églises fut remarquable. En effet, animées par le souci de mettre la sainte parole à la portée de leurs ouailles, les Églises ont procédé à la traduction des Saintes Écritures dans nombre de langues locales, ainsi qu'en sängö. Il en est résulté une production terminologique du domaine liturgique, découlant d'une pratique de recherche s'apparentant à maints égards à la terminologie traductionnelle.

Les contributions des chercheurs indépendants furent significatives. Il est aisé de citer le dictionnaire sängö-français de Luc Boucquiaux (Boucquiaux 1978) ainsi que les nombreux essais de créations terminologiques dus à Marcel Diki-Kidiri. Les efforts de création lexicale des journalistes centrafricains, et particulièrement de Jean Willibiro Passy, ont constitué des apports non négligeables qui ont marqué le début de l'activité terminologique en Centrafrique.

1.2. Les travaux de deuxième génération

La signature d'un contrat de coopération linguistique entre l'État centrafricain et l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) apporta une impulsion nouvelle à la recherche linguistique et terminologique centrafricaine. Le gouvernement désigna cette fois-ci l'Institut de linguistique appliquée de l'Université de Bangui comme l'agent d'exécution du contrat. Cet institut reçut par ce fait même une nouvelle mission qui consistait à réaliser les programmes de recherche en vue de la promotion du sängö et de son adaptation à l'expression des réalités du monde moderne. Ceux-ci couvraient plusieurs domaines, à savoir la grammaire, la sociolinguistique, la lexicographie et la terminologie. Ces derniers visent l'élaboration d'un dictionnaire monolingue, d'un dictionnaire orthographique ainsi que de nombreux lexiques spécialisés.

Pour s'acquitter de sa mission, l'institut mit au point une orthographe officielle du sängö, en collaboration avec le centre Lacito[1] du CNRS. Cette orthographe fut adoptée par décret présidentiel. L'institut expérimenta une méthodologie de recherche calquée sur le modèle nord-américain, particulièrement celui de l'Office de la langue française. Elle s'en écarte cependant par le fait qu'il privilégie les secteurs d'activités plutôt que des domaines. Exploitant judicieusement les ressources néologiques de la langue, les terminologues attachés à ces programmes ont produit une masse impressionnante de termes techniques. L'apparition de l'informatique dans les travaux a permis d'opérer le passage de la fiche sur support papier à la fiche électronique, rendant plus aisé le travail du terminologue. Aussi, une importante base de données textuelles fut-elle réunie à partir des textes en tous genres écrits en sängö.

Une émission radio-diffusée sur le bon usage en sängö, fort appréciée par la population, a permis tant soit peu de faire reculer certains préjugés tenaces et de rompre certaines barrières de résistance à la promotion de l'usage du sängö écrit dans la vie publique nationale et à son introduction dans les systèmes éducatifs.

2 Le tournant décisif

2.1 La promotion du statut du sängö

La promotion du sängö au statut de langue officielle conjointement au français, intervenue en 1991, marquera un tournant décisif dans la politique linguistique du pays. Une politique manifeste d'aménagement linguistique systématique s'est fait jour. Ainsi, en 1992, après de longs débats, fut créé le Conseil national d'aménagement linguistique (CNAL), dont la mission est de définir, proposer et conduire la politique linguistique centrafricaine et de veiller à ce que le sängö devienne une langue de communication écrite et orale dans la vie publique nationale.

Le conseil adopta une nouvelle méthode de recherche terminologique et phraséologique s'appuyant sur le dépouillement des ethnotextes. Cette méthode constitue le cadre de référence pour l'élaboration des vocabulaires et lexiques spécialisés bilingues. De même, le Conseil créa la banque de données terminologiques centrafricaines (Goleba). Cette banque de données informatisées est alimentée par une vingtaine de terminologues permanents travaillant sur les vocabulaires des différents secteurs d'activités. Le personnel vacataire est constitué pour la plupart d'étudiants finalistes.

---

(1) Langues et civilisations à traditions orales.

Le secteur privé emboîta le pas au Conseil national. Des organisations non gouvernementales et institutions privées ont participé à l'élaboration des vocabulaires techniques, à la traduction et à la promotion littéraire sängö.

2.2 Les obstacles à franchir

Mais à ce jour, la production terminologique reste encore très loin de satisfaire les besoins terminologiques de la nation. De plus, cette production ne connaît qu'une diffusion limitée; le contexte ne permettant pas l'utilisation du vocabulaire technique en question, vu que toute l'activité administrative et industrielle fonctionne en français. Enfin, toutes les situations formelles utilisent le français même à l'oral. Le recours au sängö n'intervient que lorsque le besoin se fait sentir de se faire comprendre par le peuple.

3 Vers un aménagement linguistique planifié

3.1 Le contexte

Les enquêtes sociolinguistiques menées ces dernières années ont fait prévaloir des attitudes positives envers la promotion du sängö. Cependant, elles semblent révéler que l'action d'aménagement reste timide et n'avance qu'à petits pas. En effet, il est ressorti des enquêtes que le sängö et le français se sont partagé les situations : le français apparaît autant à l'écrit qu'à l'oral, tandis que le sängö est confiné au seul domaine de l'oral. Le défi à relever est de faire passer l'usage du sängö au domaine de l'écrit. On comprend aisément que cette langue doit voir son stock lexical enrichi et modernisé afin de lui permettre d'assumer le rôle qui lui est dévolu désormais.

3.2 Les options politiques

L'avènement de la démocratie en République centrafricaine a entraîné le besoin de l'instauration d'un dialogue entre le peuple et les élus, entre les autorités de l'État et le peuple et vice versa. Cette perspective nouvelle ouvre la voie à un changement linguistique planifié plus rigoureux devant permettre l'utilisation du sängö écrit dans la vie publique, conformément à la politique de bilinguisme convivial instituée par la Constitution de décembre 1994 qui proclame : «Les deux langues officielles de l'État sont le sängö et le français».

Partant de ce principe de base, cette même Constitution affirme en son article 57 : «les règles relatives au plan d'aménagement et d'implantation progressive et généralisée du sängö ressortissent au domaine de la loi».

La loi d'orientation sur l'éducation et la formation, quant à elle, énonce : «Le sängö et le français sont les deux langues d'enseignement (...) Une politique rationnelle d'utilisation des deux langues officielles dans les services de l'État devra être promue pour soutenir l'usage de ces deux langues dans l'enseignement (...) Un décret précisera avant 1996 le plan d'introduction du sängö dans l'enseignement ainsi que les modalités d'utilisation équilibrée et harmonieuse des deux langues officielles dans l'enseignement».

Compte tenu de ces orientations politiques, le Conseil national s'est fixé quatre grandes lignes de recherche terminologique.

Le premier domaine vise des travaux terminologiques des secteurs scientifiques, techniques et technologiques devant permettre la préparation des ouvrages scolaires en vue de l'enseignement en sängö.

Le second domaine couvre les terminologies des activités des secteurs économiques et financiers en vue de répondre au besoin du monde de la production (secteur agro-pastoral, projet de développement, banque, commerce, assurance...).

Le troisième champ couvre les terminologies des secteurs d'activités administratives, la législation du travail, les conventions collectives, les activités judiciaires, les voiries municipales.

Le quatrième champ couvre les terminologies des secteurs de pointe, particulièrement le domaine de l'informatique et ses applications (bureautique).

Un partenariat avec le secteur privé et l'Université s'avère nécessaire pour relever le défi de l'aménagement terminologique.

3.3 La normalisation et l'implantation

Au stade actuel, la définition d'une norme du sängö est à l'ordre du jour. La codification de la norme orthographique sera faite avec la publication prochaine du dictionnaire orthographique sängö (Dior) dont l'élaboration est achevée depuis peu. La codification lexicale, quant à elle, est chose faite, grâce à l'achèvement du dictionnaire sängö dont la publication par le Conseil est prévue pour l'année 1996.

Les comités des langues sängö et de langue nationale et média créés par arrêté en 1984 assurent leur mission de création terminologique pour le premier et de normalisation pour le second.

L'élaboration et l'adoption du plan d'aménagement et d'implantation progressive du sängö dans la vie publique nationale donnera l'occasion de fixer les organes chargés de son exécution et de sa mise en œuvre. La tendance qui se dessine est celle de la mise en place d'une commission nationale de terminologie au niveau du Conseil,

composée de personnalités dont les compétences sont reconnues dans les domaines et des représentants de la société civile et des secteurs économiques. Mais comme tout changement linguistique est une œuvre de longue haleine, le Conseil a arrêté une stratégie qui lui permet d'opérer un changement durable. En effet, le Conseil articule son action principalement autour de l'introduction du sängö dans les systèmes éducatifs. Cette stratégie qui requiert du temps pour porter ses fruits présente l'avantage comparatif de former des citoyens nouveaux, capables de travailler dans les deux langues officielles du pays.

L'œuvre d'implantation qui s'appuie sur le système éducatif gagnera également à être accompagnée d'une action d'affichage public en sängö, de rédaction de formulaires bilingues, d'élaboration d'actes de naissance bilingues, de cartes d'invitation bilingues, etc. afin de créer un environnement social bilingue. Les médias nationaux, les confessions religieuses et la musique profane ont donné le ton depuis bien longtemps déjà.

Michel Marie Koyt,
Conseil national d'aménagement linguistique,
Bangui,
République centrafricaine.